

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 3 mai 2016

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Aurélie CHARILLON, Maire.

Etaient présents : B. FRAMMERY - M. COIN - JC. CHARLIER - C. MARTIN
A. ETCHEBERRY - S. RALL - E. IMOBERSTEG - L. ANSELLEM (adjoints)
E. DECOUZ - E. BARTHES - B. CHAUVET - E. DE MALEZIEUX
W. GRANDPRE - B. MILCAMPS - A. BOUSSER - L. GAULIARD
P. CHARRON - JP. LAURENSON - M. KUNG - L. BERONJA - C. PABON
M. CERAMI

Absents excusés : B. GUERQUIN (procuration à A. CHARILLON) - F. ROGARD (procuration
à W. GRANDPRE) - V. GOUTEUX (procuration à B. FRAMMERY)
D. POURCHER - F. GUITTON - R. SUSS

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la demande d'ajout d'un point divers concernant l'installation d'un cirque sur la Commune, l'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

- ADOPTION ORDRE DU JOUR
- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCÈS VERBAUX DU 01/03 ET 05/04/2016
- TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES
- FINANCES 2016 : PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ÉCOLE SAINT-VINCENT ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015
- DÉNOMINATION RUE DESSERVANT L'ÉCOLE ALICE
- OPÉRATION « CONSTRUCTION D'UN 3EME GROUPE SCOLAIRE » : AVENANTS MARCHÉS DE TRAVAUX
- OPÉRATION « CONSTRUCTION D'UN 3EME GROUPE SCOLAIRE » : AVENANTS PORTANT MODIFICATION DU CCAP CONCERNANT LES MODALITES DE RÉCÈPTION DES TRAVAUX
- ÉLÈVES UNITÉ D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE : TARIFS CANTINE ET TRANSPORT SCOLAIRE
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS :
 - Remerciements pour subvention
 - SIEA : Rapport d'activité 2014
 - Communication des évènements à venir

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommée Agathe BOUSSER.

3. APPROBATION PROCÈS-VERBAUX DU 01/03 ET 05/04/2016

Le procès-verbal du 01/03/2016 est approuvé à l'unanimité.

Procès-verbal du 05/04/2016 :

Concernant le point divers sur la conférence organisée par l'AFC, JP. LAURENSEN demande de préciser « qui peuvent être contestables » à la suite de « elle peut aussi se montrer engagée sur certains sujets ».

Concernant le point sur la dénomination de la nouvelle école, L. BERONJA demande de préciser que les propositions de noms proviennent d'une consultation faite auprès des conseillers municipaux de la majorité uniquement.

Elle ajoute que les conseillers de la minorité ne se sont pas abstenus mais n'ont pas participé au vote.

Mme la Maire confirme que le procès-verbal sera modifié en conséquence des ajouts et modifications demandées.

Suite à ces ajouts, le procès-verbal du 05/04/2016 est approuvé à l'unanimité.

4. COMPTES RENDUS RÉUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a. Commission Travaux - Bâtiments - Développement durable du 11/04/2016 (S. RALL)

S. RALL présente les points abordés lors de la dernière réunion de la Commission :

- Cette réunion a été l'occasion de présenter Romain GABILY, nouveau Directeur des Services techniques, aux membres de la Commission.
- Travaux en cours :
 - Vestiaires de l'extension de la SPGL : la ligue et le district ont accepté de clore l'accès aux toilettes par le grillage. Des travaux de mise en sécurité de l'éclairage extérieur ont également été effectués.
 - Chantier école ALICE : le phasage en 4 zones permettra la livraison de 3 zones à la rentrée de septembre 2016. Différents dessins des enfants des écoles de la Commune ont été sélectionnés et certains ont déjà été reproduits sur le carrelage. Les lauréats seront informés par courrier et invités à la journée porte ouverte fin-juin.
 - Travaux de l'ancienne Mairie de Vésegnin : la livraison est prévue le 24/05.
 - Travaux de la toiture de la Mairie : ils sont terminés.
 - Travaux clôtures grands chênes : ils ont été réalisés en 2 temps.
- Présentation du planning des travaux 2016.
- Ad'AP : le projet transmis à la préfecture a fait l'objet de demandes de modifications. Un nouveau projet sera transmis fin juin.
- Salles de la SPGL : elles ont été nommées en référence aux hameaux de la Commune : Prévessin, Moëns, Vésegnin, Brétigny et Magny.

b. Commission Travaux - Voirie - Déplacements du 11/04/2016 (E. IMOBERSTEG)

E. IMOBERSTEG présente les points abordés lors de la dernière réunion de la Commission :

- Réception des travaux route Bellevue.
- Fin du marquage horizontal des parkings des Grands Chênes.
- Chemin des Perrières/Route du château : les travaux de mise en séparatif effectués par la CCPG sont en voie de finalisation. Les travaux de voirie débiteront à la fin du mois de mai, suite à la réception des offres.
- Route de l'Europe : état des travaux en cours.
- Reprise voirie ErDF à Brétigny : les travaux sont terminés.
- Vésegnin : les travaux de création d'un trottoir en face des nouveaux bâtiments ont commencé.
- Chemin des Tattes du Moulin : les travaux vont commencer début juin.
- Chemin Pré de Planche : voirie, enfouissement des réseaux et trottoirs à venir.

- Magny : reprise du projet de sécurisation du virage.
- Parc du Château : éclairage de l'esplanade principale et 3^{ème} phase de l'éclairage. Installation de toilettes fixes et aménagement des jeux.
- Quais et abri bus
- Modes doux :
 - Début des travaux de réfection de la piste cyclable route de Ferney et route Bellevue le 17 mai.
 - Mise en place de pistes cyclables aux abords du programme Vert Tilleul et promenade de la Gotaz (pour les élèves de l'école ALICE).
- Vidéo-protection : les demandes d'autorisation préfectorale et de subvention ont été effectuées et l'appel d'offre a été lancé.
- Différents contrôles de vitesse ont été effectués.
- Rue de l'école : une partie de la rue va devenir un espace partagé pour sécuriser le passage des piétons et notamment des enfants de la Bretonnière.

c. Commissions Urbanisme du 13/04 et 02/05/2016

1. Réunion du 02/05/2016

JC. CHARLIER présente les points abordés :

- 12 déclarations préalables ont reçu un avis favorable ;
- 2 permis de construire ont reçu un avis favorable, l'un sous réserve de modifications ;
- 1 permis de construire modificatif a reçu un avis favorable ;
- 1 autorisation préalable pour un changement d'enseigne dans la zone d'activité a été étudiée ;
- 1 demande de certificat d'urbanisme opérationnel a été étudiée.

JC. CHARLIER informe de la prochaine réunion de la Commission ordinaire : le 25/05/2016.

2. Projet de densification douce maîtrisée :

Le 3^{ème} atelier a eu lieu (centre-village). Les prochains ateliers concerneront le lotissement de la Ravoire et la 2^{ème} partie du centre-village, derrière la pharmacie.

3. Réunion du 13/04 : nouvelle procédure de modification du PLU

Cette 8^{ème} modification a pour but de prendre en compte l'évolution du contexte, suite à la suppression du COS par la loi Alur. Elle sera faite zone par zone : dans un premier temps les zones UP, aujourd'hui totalement dérèglementées, puis les zones U des hameaux.

La commission a entamé un travail pour les zones UP (pavillonnaires), en concertation avec le conseil en urbanisme de la CCPG.

3 points ont fait l'objet de propositions :

- Règlements du Coefficient d'Emprise au Sol (CES) : 3 scénarii de différents CES ont été étudiés, en fonction de la taille du terrain :
 - 0.15 : ne modifiant pas les possibilités existantes avec l'ancien COS.
 - 0.18 : permettant 30 % de densification supplémentaire
 - 0.2 : permettant 50% de densification supplémentaire.
 La commission s'est prononcée pour un CES de 0.17 (environ 30 % d'augmentation de densification).
- Linéaires de façade, pour les très grandes parcelles : proposition d'un linéaire de 20 m.
- Distances entre bâtiments, en cas de construction sur une même parcelle : proposition d'un espace de 8 m entre chaque maison ou bâtiment.

Ces propositions devront ensuite être approuvées en Conseil communautaire.

JC. CHARLIER ajoute qu'il est confiant, ces propositions étant faites en concertation avec le conseil en urbanisme de la CCPG et respectant les

préconisations de la loi Alur.

JP. LAURENSEN rappelle que seuls les membres de la commission Urbanisme étaient conviés à cette réunion. JC. CHARLIER précise qu'après la 1^{ère} phase de travail, ces propositions pourraient ensuite être soumises par la suite à l'ensemble du Conseil.

e. CCAS (C. MARTIN)

C. MARTIN présente les points abordés lors de la dernière séance du CCAS :

- 2 responsables de la SEMCODA sont intervenus en début de séance pour faire une présentation sur les logements sociaux.
- Vote du compte administratif 2015 et du budget 2016.
- Présentation de projets pour 2016 :
 - Projet intergénérationnel : fête de l'été le 22/06. De nombreux partenaires participeront (centres de loisirs, les associations Bel Automne et les Ruchers, le CMJ, les pompiers, Eclat) et proposeront un atelier.
 - « Cinéma différence » : offrir la possibilité à des personnes handicapées de pouvoir assister à des séances de cinéma « comme tout le monde ». Des bénévoles accueilleront les spectateurs et les accompagneront tout au long de la séance.
 - Ateliers pour les seniors : un groupe de travail proposera des ateliers de peinture, informatique ou cuisine.
 - Portage de livres à domicile : à destination de personnes ayant des difficultés pour se déplacer.
 - Les cours de français fonctionnent très bien et seront reconduits.
 - Les cours de révision du code de la route ont eu lieu : les participants ont demandé également une partie pratique.
 - Aide à l'écriture : 2 bénévoles reçoivent les usagers sur rendez-vous.
 - Une demande d'aide pour le règlement d'une facture d'électricité a été acceptée
 - 07/06 : journée « Mémoire en marche », organisée par le CLIC au Parc du Château, autour d'un parcours ludique pour exercer la mémoire.
 - Séjour des aînés en Camargue : C. MARTIN remercie E. DECOUZ qui les a accompagnés et a organisé des activités correspondant à leurs attentes sur place.

Mme la Maire félicite Thomas COURANT, responsable du service social pour son travail et ses initiatives. C. MARTIN ajoute que les usagers se sentent également très bien accueillis par le service social.

f. SIVOM (M. COIN) 27/04

M. COIN présente les points abordés lors de la dernière réunion du Comité :

- Ancien COSEC : conventions avec les associations sportives et les collèges et lycée. Approbation de règlements intérieurs pour certaines salles et équipements.
- Subventions aux associations sportives et à l'amicale du personnel.
- Projet de gendarmerie d'Ornex : approbation de la maîtrise d'ouvrage délégué. Livraison prévue en 2019.

g. CCPG (Mme la Maire)

- Signature du contrat environnemental unique « Mandement Léman Pays de Gex » : projet transfrontalier réunissant le Canton de Genève, la CCPG, la région et le département. 80 actions opérationnelles sont inscrites dans ce contrat concernant le Jura, le Bas-Mont, les plaines agricoles et l'Allondon, avec pour objectifs :
 - la gestion des liaisons biologiques, des réseaux agro-écologiques, des forêts et des marais ;
 - la protection des espèces ;
 - la préservation d'un réservoir de biodiversité ;

- la gestion de l'habitat : mise en place d'un équaduc créant un passage pour la faune au-dessus de la voie rapide.
- Conférence intercommunale du logement : notamment sur la définition des critères d'attribution, avec la proposition des Communes d'intégrer la profession (enseignants, pompiers, professions médicales s'installant...)

4. TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

M. COIN explique au Conseil qu'il y a lieu de procéder au tirage au sort de 18 noms sur la liste électorale en vue de l'établissement des listes préparatoires du Jury d'Assises pour l'année 2017. Il précise que ne doivent pas être pris en compte les citoyens qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit l'année de constitution de la liste préparatoire.

Par ailleurs, sont dispensés des fonctions de juré, si elles en font la demande à la commission préparant la liste annuelle :

- les personnes âgées de plus de 70 ans,
- les personnes n'ayant pas leur résidence principale dans le département siège de la cour d'assises.

M. COIN procède au tirage au sort et énonce les noms des personnes sélectionnées.

5. FINANCES 2016 : PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ÉCOLE SAINT-VINCENT ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

M. COIN rappelle au Conseil que dans le cadre de la convention signée le 12/04/2013 entre l'école Saint-Vincent et la Commune celle-ci participe aux frais de fonctionnement de l'école au prorata du nombre d'élèves de maternelle et d'élémentaire inscrits résidant à Prévessin-Moëns.

Il expose que la participation communale au titre de l'année scolaire 2014/2015, à payer au budget 2016, est égale au coût moyen d'un élève externe scolarisé au groupe scolaire des Grands Chênes durant la même année scolaire, avec différenciation du coût entre les élèves de maternelle et les élèves d'élémentaire.

Cette participation s'élève à la somme de 56 799.58 €, pour 29 maternelles et 49 élémentaires (46 643.32 € pour l'année 2013/2014, pour 26 maternelles et 54 élémentaires), calculée selon le détail annexé à la note de synthèse.

M. COIN précise que cette augmentation est la conséquence d'une hausse du coût d'un élève de maternelle à prévessin-Moëns suite à l'ouverture d'une classe de maternelle supplémentaire aux Grands-Chênes depuis septembre 2014, avec l'emploi d'une ATSEM.

Il ajoute que la participation de la Commune n'est pas obligatoire, mais que compte tenu de la première proximité de cette école et du nombre significatif d'élèves de la Commune qui y sont scolarisés, elle s'inscrit dans la volonté de laisser le libre choix aux parents quant à la scolarisation de leurs enfants et d'être équitable envers tous les enfants de la commune.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *approuve la participation à verser à l'école Saint-Vincent, d'un montant de 56 799.58 € pour l'année scolaire 2014/2015, payable sur l'année 2016 ;*
- *précise que la dépense en résultant sera prélevée à l'article 6558 du budget de l'exercice en cours.*

6. DÉNOMINATION RUE DESSERVANT L'ÉCOLE ALICE

Mme la Maire expose au Conseil que suite au choix du nom de la nouvelle école, il y a lieu de dénommer la voie qui la desservira.

Elle expose les propositions retenues suite à la consultation faite auprès de l'ensemble du Conseil municipal :

- Rue ATLAS, en référence au détecteur ATLAS, autre expérimentation du CERN
- Rue Edoardo AMALDI, premier directeur du CERN
- Rue Marie CURIE
- Rue des Anneaux
- Rue du CERN
- Rue des Merveilles
- Rue de l'École

Les conseillers de la minorité expliquent qu'ils préféreraient reporter ce point afin de faire une consultation plus étendue auprès de la population. Mme la Maire répond que les membres du Conseil représentent la population et qu'ils ont également eu la possibilité de consulter les habitants qu'ils côtoient avant de faire leurs propositions. Le vote étant maintenu, les conseillers de la minorité proposent « Rue du Jura ».

Mme la Maire propose un vote à main levée.

Suite au vote, les résultats sont les suivants :

- Rue ATLAS : 11 voix
- Rue Edoardo AMALDI : 8 voix
- Rue du Jura : 4 voix
- Rue Marie CURIE : 3 voix

Les autres propositions n'ont obtenu aucune voix.

Délibération : le Conseil municipal :

- décide, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée ;
- décide de dénommer la voie desservant l'école ALICE : rue ATLAS.

7. OPERATION « CONSTRUCTION D'UN 3^{EME} GROUPE SCOLAIRE » : AVENANTS PORTANT MODIFICATION DU CCAP CONCERNANT LES MODALITES DE RECEPTION DES TRAVAUX

M. COIN rappelle au Conseil que la Commune a engagé une opération de construction d'un groupe scolaire de 13 classes et de la voirie d'accès, avec l'aménagement d'un parking.

Il précise que dans le cadre des travaux, la construction du bâtiment est décomposée en 4 zones distinctes :

- ↪ zone n°1 : Ecole élémentaire
- ↪ zone n°2 : Cuisine, et salle polyvalente
- ↪ zone n°3 : Ecole maternelle, et administration
- ↪ zone n°4 : Ecole maternelle, accueil du centre de loisirs, et administration

Il explique qu'il y a lieu de procéder à deux réceptions distinctes :

- une pour les zones n° 1 et 2,
- une pour les zones n° 3 et 4.

Il ajoute que le CCAP applicable aux marchés de travaux, pièce contractuelle des marchés, prévoit dans son article 13.1 une réception unique à l'achèvement de l'ensemble des travaux (tous lots confondus). L'article 13.2 portant sur les réceptions partielles ne prévoit pas cette possibilité.

Par conséquent, il propose de modifier l'article 13.2 du CCAP afin de permettre la possibilité de réception partielle.

Objet de l'avenant :

➤ Modification de l'article 13.2 du CCAP applicable aux marchés de travaux comme suit :

N°	Lot	Attributaire	N° de l'avenant proposé
1	Déboisement - Terrassements - VRD	SAS DESCREMPS A ET FILS	2
2	Gros œuvre	GTA GRENOBLE	2
3	Façade et charpente bois	LIFTEAM	1
4	Couverture - Viture - Zinguerie	LIFTEAM	1
5	Etanchéité	PROTECTUM	1
6	Menuiseries extérieures bois	DAUPHINOISE DE MENUISERIE	1
7	Menuiseries extérieures aluminium	ATELIER DE LA MENUISERIE	1
8	Protection solaire	OFB	1
9	Serrurerie	ATELIER DE LA MENUISERIE	1
10	Plomberie - Chauffage - Ventilation	SETO	1
11	Electricité, courants forts et faibles	GRANDCHAMP	1
12	Equipement de cuisine	CUNY PROFESSIONNEL	1
13	Cloisons-Doublages-Plafonds fixes	PONCET CONFORT DECOR	1
14	Menuiseries intérieures bois - Agencement	DAUPHINOISE DE MENUISERIE	1
15	Chape - Chape béton ciré	CDI	1
16	Carrelage - Faïence	SOL SYSTEM	1
17	Sols souples	PEROTTO	1
18	Faux plafonds	BONGLET	1
19	Peintures intérieures / Revêtements muraux	YAKUT	1
20	Ascenseurs	SCHINDLER	1
21	Murs mobiles	ALGAFLEX	1
22	Bordures - Enrobés	EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS	1
23	Revêtements de surface qualitatifs - Espaces verts	Groupement d'entreprises IDVERDE SAS (mandataire) / SOLS SAVOIE SAS	1
24	Eclairage extérieur	SALENDRE RESEAUX SAS	2

Conformément à l'article 42 du CCAG Travaux, il est prévu la possibilité de procéder à des réceptions partielles par zone de construction identifiée.

La réception des travaux a lieu à l'achèvement de chacune des zones du bâtiment :

- zone n° 1 : Ecole élémentaire,
- zone n° 2 : Cuisine, et salle polyvalente,
- zone n° 3 : Ecole maternelle, et administration,
- zone n° 4 : Ecole maternelle, accueil du centre de loisirs, et administration.

M. COIN précise que cet avenant n'entraîne aucune incidence financière sur les marchés de travaux.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *approuve la passation des avenants aux marchés de travaux des lots n° 1 à 24, en ce qu'ils modifient l'article 13.2 sur la réception partielle ;*

- autorise la société NOVADE SAS, mandataire de la Commune, à signer lesdits avenants aux marchés de travaux, et tout document s'y rapportant.

8. OPÉRATION « CONSTRUCTION D'UN 3^{EME} GROUPE SCOLAIRE » (ÉCOLE ALICE) : AVENANTS MARCHÉS DE TRAVAUX

M. COIN rappelle au Conseil que par délibérations, il a approuvé la construction d'un troisième groupe scolaire, attribué les marchés et mandaté la société NOVADE SAS pour signer les marchés avec les entreprises.

Il expose que les marchés de travaux suivants devront faire l'objet d'un avenant afin de prendre en compte les éléments ci-dessous expliqués :

+ Lot n°03 : « Façade et charpente bois » - entreprise LIFTEAM

Objet de l'avenant :

- Travaux en plus-value :
 - ✓ Remplacement d'une poutre béton par une poutre métallique HEA 320
 - ✓ Modification de la poutre métallique HEA 320
 - ✓ Rajout de 2 poteaux dans les angles en porte à faux
 - ✓ Fourniture et pose de panneau 3 plis sur zone entrée élémentaire
 - ✓ Isolation des acrotères de toiture
 - ✓ Mise en place d'une membrane d'étanchéité à l'air pour le test de la zone 1
- Travaux en moins-value :
 - ✓ Suppression d'isolant en sous face de charpente au niveau des plénums
 - ✓ Suppression du complément traitements de JD en vertical et en horizontal

Montant initial du marché : 1.401.838,23 € HT

Avenant n°1 : 0,00 € HT

Présent avenant n° 2 : - 24.354,43 €HT

Marché total : 1.377.483,80 €HT soit une diminution de -1,74% du marché initial

+ Lot n°04 : « Couverture - Viture - Zinguerie » - entreprise LIFTEAM

Objet de l'avenant :

- Travaux en plus-value :
 - ✓ Fourniture et pose d'isolant au niveau de l'allège RDC en façade Nord
 - ✓ Rajout de descentes d'eaux pluviales non prévues au marché initial
 - ✓ Fourniture et pose de 10 crochets de maintenance sur la toiture du préau (suite à la demande du CSPS)
 - ✓ Fourniture et pose d'une ligne de vie
 - ✓ Rajout d'un chèneau encastré pour une continuité entre les zones n°1 et 2, et n°2 et 3
 - ✓ Fourniture et pose d'un complexe isolant (panneau *Rockfon* en sous face ; création de feuillures sur le dessus des chevrons)
- Travaux en moins-value :
 - ✓ Moins-value suite à la réduction de l'épaisseur du zinc
 - ✓ Suppression des crochets de maintenance
 - ✓ Suppression des habillages des tablettes d'appuis
 - ✓ Suppression du complexe acoustique prévu au marché

Montant initial du marché : 572.500,00 €HT

Avenant n°1 : 0,00 €HT

Présent avenant n° 2 : -19.786,75 €HT

Marché total : 552.713,25 €HT soit une diminution de -3,46% du marché initial

✚ Lot n°13 « Cloisons-Doublages-Plafonds fixes » - entreprise PONCET CONFORT DECOR

Objet de l'avenant :

- Travaux en plus-value :
 - ✓ Transformation de placards en locaux de rangements dans les salles d'activités

Montant initial du marché : 229.705,83 €HT

Avenant n°1 : 0,00 €HT

Présent avenant n° 2 : + 1.932,43 €HT

Marché total : 231.638,26 €HT soit une augmentation de +0,84% du marché initial

✚ Lot n°15 « Chape - Chape béton ciré » - entreprise CDI

Objet de l'avenant :

- Travaux en moins-value :
 - ✓ Suppression de l'isolant thermo acoustique épaisseur 120mm
 - ✓ Suppression de la forme béton pour l'enrobage du plancher chauffant
 - ✓ Suppression de la PV pour la chape liquide d'enrobage de plancher chauffant

Montant initial du marché : 137.930,10 €HT

Avenant n°1 : 0,00 €HT

Présent avenant n° 2 : - 4.236,40 €HT

Marché total : 133.693,70 €HT soit une diminution de -3,07% du marché initial

✚ Lot n°17 « Sols souples » - entreprise PEROTTO

Objet de l'avenant :

- Travaux en moins-value :
 - ✓ Suppression de la barrière anti-humidité au niveau du plancher chauffant
 - ✓ Substitution du revêtement de sol lino 9db par revêtement de sol lino 7db
 - ✓ Suppression du couvre joint de dilatation

Montant initial du marché : 144.965,52 €HT

Avenant n°1 : 0,00 €HT

Présent avenant n° 2 : -38.981,01 €HT

Marché total : 105.984,51 €HT soit une diminution de -26,89% du marché initial

✚ Lot n°21 « Murs mobiles » - entreprise ALGAFLEX

Objet de l'avenant :

- Travaux en moins-value :
 - ✓ Suppression du panneau porte interne du mur mobile

Montant initial du marché : 9.505,00 €HT

Avenant n°1 : 0,00 €HT

Présent avenant n° 2 : -1.360,00 €HT

Marché total : 8.145,00 €HT soit une diminution de -14,31% du marché initial

Délibération : à l'unanimité le Conseil municipal :

- *approuve la passation des avenants aux marchés de travaux des lots ci-dessus visés ;*
- *autorise la société NOVADE SAS, mandataire de la Commune, à signer lesdits avenants aux marchés de travaux, et tout document s'y rapportant.*

9. ÉLÈVES UNITÉ D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE : TARIFS CANTINE ET TRANSPORT SCOLAIRE

A. ETCHEBERRY expose au Conseil qu'une unité d'enseignement (UE) pour enfants avec autisme ou troubles envahissants du développement ouvrira à l'école maternelle des Grands Chênes le 1^{er} septembre 2016.

Elle explique qu'il est important de pouvoir accueillir ces enfants dès le plus jeune âge, et donc à partir de l'école maternelle.

Cette UE pourra accueillir jusqu'à 7 enfants, âgés de 3 à 6 ans, habitant le Pays de Gex ou ses environs proches.

A. ETCHEBERRY propose, comme pour les enfants de la classe ULIS de l'élémentaire Grands Chênes, d'appliquer pour ces enfants le tarif « Commune » pour la cantine et le transport scolaire, quelle que soit la commune de résidence de l'enfant.

Mme la Maire ajoute que cette classe sera la première dans le département de l'Ain.

L. BERONJA précise qu'il n'existe actuellement pas de classes pour accueillir ces enfants après le collège.

Délibération : à l'unanimité le Conseil municipal décide d'appliquer pour les enfants scolarisés à l'UE de Prévessin-Moëns le tarif « Commune » pour la cantine et le transport scolaire, quelle que soit la commune de résidence de l'enfant.

10. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Convention de mission d'accompagnement entre le CAUE et la Commune du 24/02/2016 pour un montant de 11 200 €.
- Contrat du 31/03/2016 avec l'entreprise VISTALLI : broyage parcelle bois de Servas pour un montant de 5 880 €.
- Contrat du 04/04/16 avec la société DEKENS PAYSAGES SARL : élagage - abattage route de la Fontaine pour un montant de 17 946 €.

11. DIVERS

Remerciements pour subvention :

- Lycée professionnel rural de l'Ain
- Les Amis du Clos
- Société de Musique de Ferney-Voltaire

• **Rapport d'activité SIEA** : Madame la Maire informe les membres du Conseil que le rapport d'activité 2014 du SIEA est à disposition auprès du secrétariat général.

• **Organisation des élections législatives** : Mme la Maire rappelle que tous les conseillers municipaux ont le devoir de participer à la tenue des bureaux de vote. L. BERONJA répond que d'autres personnes peuvent également tenir les bureaux sans être conseiller municipal.

• **Installation d'un cirque sur la Commune** : JP. LAURENSEN s'interroge sur l'arrivée du cirque de Rome sur un terrain de la Commune, notamment quant à la sécurité des piétons qui devront traverser la RD 35 pour y accéder.

Il ajoute que ce terrain est situé en limite de marais, zones environnementales protégées et dans une zone AP (agricole protégée).

Il précise qu'il comprend tout à fait la difficulté pour les cirques de trouver des terrains pour s'installer mais s'inquiète au vu des éléments précités.

Mme la Maire explique qu'elle a pris en compte toutes les contraintes environnementales et de sécurité. Le directeur du cirque a été reçu et de nombreuses obligations d'entretien, de mise en sécurité et de maintien en l'état lui ont été demandées par le biais d'un arrêté municipal.

Elle ajoute que le Département a également donné un avis favorable à l'accès au cirque par la RD 35 et il n'y a pas eu d'avis défavorable concernant l'aspect environnemental, au titre de la zone Natura 2000.

Une enquête a également été menée quant aux garanties présentées par ce cirque.

Concernant la destination de la zone AP, JC. CHARLIER explique que cela n'empêche pas une installation mobile temporaire.

- **Evènements à venir sur la Commune :** Madame la Maire présente les prochains évènements prévus sur la Commune :
 - **Samedi 7 et dimanche 8 mai :** **Tournoi de Tir à l'Arc**, à la salle Gaston Laverrière.
 - **Mardi 17 mai 20h :** **Conférence « Etre un super copain »**, organisée par le pôle autisme, à la salle Gaston Laverrière.
 - **Du 18 au 29 mai :** **Festival des 5 Continents** (Pays de Gex)
 - **Samedi 21 mai :** **Kermesse de l'Intercommunale**, Parc du Château dès 14h.
 - **Samedi 21 mai :** **Portes-ouvertes des Darx Fantastiques** à la salle Gaston Laverrière.
 - **Dimanche 22 mai :** **Le Bazar du Bel Automne**, salle Citadelle le Prieuré.
 - **Du Lundi 23 au jeudi 26 mai :** **Spectacles musicaux des écoles** Grands Chênes et la Bretonnière (spectacle du 25/05 ouvert au public).
 - **Vendredi 27 mai :** **Fête des quartiers**, parc du château 19h.
 - **Samedi 28 mai :** **Journée nettoyage**, départ devant la Maire à 14h.
 - **Samedi 28 mai :** **Etape de la course du bicentenaire** du rattachement de Meyrin à la Suisse.
 - **Samedi 28 mai :** Buffet canadien du collectif de parents de l'école ALICE, parc du château.
 - **Dimanche 29 mai :** **Festival voitures de prestige « Dream cars day »**, parc du château de 14h à 18h
 - **Jeudi 02 juin :** **Soirée interne agents élus**, parc du château à partir de 18h30.
 - **Vendredi 03 juin :** **Concert de Printemps**, Parc du château, 19h30, par la société musicale de Ferney-Voltaire
 - **Samedi 04 juin :** **Concert de l'Orchestre Symphonique Jeunes du pays de Gex**, salle Gaston Laverrière, 19h.
 - **Samedi 04 et dimanche 05 juin :** **Tournoi international de badminton**, gymnase Saint Simon.
 - **Samedi 04 juin :** Kermesse des Grands Chênes, parc du château.
 - **Mardi 07 juin :** Mémoire en marche, à partir de 10h, organisée par le CLIC.

La séance a été levée à 22h.

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 7 juin 2016 à 20h30